

Juin 2009

F



منظمة الأغذية
والزراعة
للهام المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-sixième session

Rome, 15-19 juin 2009

Évolution des débats d'instances intéressant la FAO

Introduction

1. Cette subdivision de point de l'ordre du jour a été ajoutée pour donner suite à l'Action n° 2.31 du Plan d'action immédiate, afin de faire en sorte que le Conseil soit tenu au courant de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO et que le dialogue soit maintenu avec d'autres organes directeurs selon les besoins, en particulier ceux des institutions pour l'alimentation et l'agriculture ayant leur siège à Rome.

I. Collaboration interinstitutions dans le domaine de la nutrition: le rôle de la FAO

2. La FAO est membre du **Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies** depuis 1977, année de la création du Sous-Comité de la nutrition du Comité administratif de coordination (CAC/SCN). Le Directeur de la Division de la nutrition et de la protection des consommateurs participe au Comité directeur qui se réunit chaque mois, soit physiquement, soit par des conférences téléphoniques.

3. Le mandat du Comité permanent de la nutrition consiste à favoriser la coopération entre les institutions des Nations Unies et les organisations partenaires à l'appui des efforts communautaires, nationaux, régionaux et internationaux visant à mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes pendant cette génération. Il le fait en affinant l'orientation, en opérant à une plus grande échelle et en renforçant la cohérence et l'impact des actions de lutte contre la malnutrition dans le monde, en sensibilisant aux problèmes de nutrition et en mobilisant un engagement visant à les résoudre aux échelles mondiale, régionale et nationale. Le Secrétariat du Comité permanent, aujourd'hui installé au siège de l'OMS à Genève, est financé par des contributions volontaires versées par les institutions des Nations Unies.

4. Actuellement, le Comité permanent est composé de trois types de membres: des institutions des Nations Unies, y compris d'autres institutions financières internationales et

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

régionales s'occupant du développement, et des organes intergouvernementaux; des partenaires bilatéraux, notamment des représentants de pays à revenu élevé et à faible revenu; enfin, la société civile, notamment des organisations non gouvernementales (ONG) internationales, des institutions universitaires et d'autres représentants de la société civile.

5. La participation de la FAO au Comité permanent fait l'important lien entre l'alimentation, la nutrition et la santé. Elle aide à promouvoir les interventions d'ordre alimentaire visant à améliorer la nutrition et les moyens d'existence des ménages pauvres, en particulier dans les zones rurales.

6. En 2006, le Comité permanent a adopté un nouveau Cadre stratégique en vue d'aller au-delà des activités de plaidoyer et de contribuer concrètement à l'élaboration d'actions harmonisées visant à accélérer l'élimination de tous les types de malnutrition, ainsi que d'aider à atteindre la majorité des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'échelle des pays, dans le cadre de la Déclaration du Millénaire.

7. Plusieurs Groupes de travail et équipes spéciales ont été mis en place au sein du Comité permanent, dont la plupart intéressent les activités de la FAO. La FAO préside le *Groupe de travail sur la sécurité alimentaire des ménages* (Division de la nutrition et de la protection des consommateurs) et le *Groupe de travail sur la nutrition, l'éthique et les droits de l'homme* (Bureau juridique). La contribution de la FAO à d'autres Groupes de travail est limitée par les effectifs et d'autres contraintes de financement. La FAO (Service de la sécurité alimentaire et de l'analyse des projets agricoles) dirige également avec le PAM l'*Équipe spéciale chargée de l'estimation, du suivi et de l'évaluation*.

8. Le Comité permanent met régulièrement en circulation une publication-phare appelée le World Nutrition Report (*Rapport mondial sur la nutrition*), qui est établie avec des apports et des contributions de tous les membres du Comité permanent. Le sixième Rapport mondial sur la nutrition est en préparation et devrait paraître à la fin de 2009.

9. La Division de la nutrition et de la protection des consommateurs de la FAO est également étroitement associée à la **Section de la nutrition** du Comité permanent interorganisations, présidée par l'UNICEF, à la fois sur le terrain et au niveau du Siège. Depuis sa création, la Section de la nutrition a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe de travail du Comité permanent sur la nutrition dans les situations d'urgence.

10. Les chefs de Secrétariat de la FAO, de l'OMS, de l'UNICEF et du PAM ont récemment souscrit à l'initiative de partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (REACH) en vue de faciliter une action commune pour mettre un terme à la faim et à la dénutrition chez les enfants à l'échelle des pays. Les Sous-Directeurs généraux chargés du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG) et du Département de la coopération technique (TC) de la FAO apportent un soutien conjoint à cette initiative. L'équipe de base de REACH, installée au siège du PAM, regroupe des représentants de différentes institutions et partenaires clés, en particulier des ONG. Un facilitateur est détaché au bureau du Coordonnateur résident pour assurer une gestion appropriée des connaissances, la planification et la mobilisation de fonds. Les résultats prometteurs des expériences pilotes réalisées au Laos et en Mauritanie, bénéficiant de l'appui du Boston Consulting Group, suscitent un intérêt et mobilisent un appui croissants. Le Comité permanent fournit des services techniques consultatifs à l'initiative REACH.

11. Bien que la FAO joue un rôle essentiel dans ces processus interinstitutions différents (mais interreliés), un appui plus vigoureux du Conseil est nécessaire d'urgence pour conférer une plus grande visibilité à la FAO et accroître sa contribution visant à aider les États Membres à améliorer la nutrition, en étroite collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies. Pour que l'on obtienne des progrès effectifs et durables en matière d'atténuation de la malnutrition, il est impératif que les secteurs de l'agriculture et de la santé unissent leurs forces et deviennent explicitement les chefs de file à l'échelle locale. L'intérêt que l'on porte aujourd'hui à la nutrition,

qui découle de la crise et du passage à la programmation conjointe à l'échelle des pays, rend ce thème particulièrement actuel.

12. La participation de la FAO à la collaboration interinstitutions en matière de nutrition constitue une dimension significative de ses travaux en matière de nutrition, étant donné la nature intersectorielle des problèmes nutritionnels et de leurs causes, qui est reconnue et appuyée en tant contribution effective aux travaux interinstitutions aux échelles mondiale, régionale et nationale.

II. Décision de la Commission de statistique sur les statistiques agricoles des Nations Unies à sa quarantième session

13. La Commission de statistique de l'ONU sur les statistiques agricoles est la principale instance du système statistique mondial qui se réunit chaque année pour examiner des programmes visant à régler les problèmes statistiques naissants et à approuver les normes statistiques internationales.

14. La quarantième session s'est tenue à New York du 24 au 27 février 2009 et elle réunissait des responsables de 122 bureaux nationaux de la statistique et de 38 institutions internationales. Parmi les autres questions importantes intéressant directement la FAO, telles que les statistiques du changement climatique et la comptabilité économico-environnementale, les participants ont examiné un document préparé conjointement par l'Office statistique de l'Union européenne, la Banque mondiale, le Département de l'agriculture des États-Unis et la FAO sur la nécessité d'élaborer une stratégie mondiale visant à améliorer les statistiques agricoles et rurales. L'évaluation négative de la situation actuelle des statistiques agricoles, en particulier dans les pays en développement, et les conclusions sur la conduite à tenir pour remédier à cette situation sont conformes aux conclusions et recommandations de l'EEI de la FAO et de l'Évaluation des travaux de la FAO en matière de statistiques.

15. À ce sujet, la Commission de statistique des Nations Unies:

- a) a souligné que les statistiques agricoles et rurales sont essentielles pour la prise de décisions et qu'une orientation stratégique est nécessaire pour répondre à la demande croissante d'informations à la fois sur le plan international et au niveau des pays, en particulier compte tenu de la récente crise alimentaire;
- b) a souligné le rôle important des ministères de l'agriculture et autres institutions dans la compilation de statistiques agricoles, ainsi que le rôle de coordonnateur des bureaux statistiques nationaux et des conseils statistiques nationaux;
- c) a appuyé l'élaboration d'une stratégie sur la base des recommandations et une feuille de route décrite dans le rapport;
- d) a reconnu le rôle important de la FAO, en tant qu'institution spécialisée dans ce domaine et s'est félicitée de l'engagement et des efforts déployés par la FAO pour associer les ministères de l'agriculture par l'intermédiaire de ses organes directeurs à l'élaboration de la stratégie et du plan de mise en oeuvre;
- e) a souscrit à la mise en place d'un Groupe des Amis du Président pour diriger ce processus, la FAO et la Division de statistique des Nations Unies assurant le Secrétariat, a souligné l'importance d'une représentation appropriée des pays de toutes les régions et à différents niveaux de développement, et a encouragé les pays intéressés à participer au Groupe pour assurer la prise en main du processus par les pays;
- f) a demandé que le Groupe des Amis du Président fasse rapport à la Commission à sa quarante et unième session sur les progrès réalisés en matière d'élaboration de la stratégie visant à améliorer les statistiques agricoles et rurales.

16. À la suite de ces recommandations, la FAO a pris la direction de l'élaboration de la Stratégie mondiale, en collaborant avec un consultant international pour préparer le document de base, en facilitant la création du Groupe des Amis du Président et en organisant une série de réunions dans lesquelles on procédera à un examen de la nouvelle stratégie mondiale relative aux

statistiques agricoles. La Division de la statistique coordonne l'apport de la FAO au processus et travaille en étroite collaboration avec d'autres divisions qui procèdent aux travaux statistiques de fond pour faire en sorte qu'une approche globale soit adoptée en matière d'élaboration de la Stratégie mondiale.

17. En ce qui concerne les réunions prévues pour le processus d'examen, un séminaire auquel assisteront les Représentants permanents auprès de la FAO sera organisé le 22 juin 2009 afin de présenter les travaux entrepris jusqu'ici et d'encourager les États Membres à participer activement et à contribuer au processus d'examen de façon que ce document reflète fidèlement les situations et les besoins des pays.

18. Après ce Séminaire, le document sera examiné à Maputo (Mozambique) (13 et 14 août 2009) lors d'une réunion satellite de l'Institut international de statistiques (IIS). Une centaine d'experts de ministères de l'agriculture, d'offices nationaux des statistiques et d'organisations internationales devraient assister à cette réunion et examiner les principaux éléments de la Stratégie mondiale.

19. Le document fera enfin l'objet de délibérations à la Conférence de la FAO en novembre 2009 avant d'être présenté à la quarante et unième session de la Commission de statistiques des Nations Unies, en février 2010.

20. Le résultat attendu de cette Stratégie mondiale est l'amélioration des statistiques nationales et internationales de l'alimentation et de l'agriculture grâce à une méthodologie validée sur le plan international pour la conception de politiques de développement agricole et rural fondées sur des faits concrets. L'appui de toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des pays ou des partenaires du développement, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale sera essentiel pour la réussite de cette initiative.

III. Faits nouveaux relatifs aux questions des pêches mondiales au sein des Nations Unies et d'autres instances internationales, notamment les consultations annuelles pour les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies

21. Le Département des pêches et de l'aquaculture (FI) participe à des instances qui sont à la fois intergouvernementales et mondiales par nature. Certaines de ces instances s'occupent de questions liées au secteur général de l'aquaculture et des pêches de façon exhaustive, soit en axant leur action sur les aspects spécifiques, soit en s'occupant de thèmes beaucoup plus vastes, mais qui ont tous des liens importants avec les pêches et l'aquaculture.

22. Dans la première catégorie, il faut citer les débats et négociations qui ont lieu dans le cadre des Nations Unies, à savoir deux instances, la première constituant un stade de préparation de la seconde. Le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer constitue une enceinte importante et novatrice, à la fois sur le fond et en ce qui concerne ses méthodes de travail, qui permettent une participation dynamique des parties prenantes. Le Département des pêches et de l'aquaculture fournit des apports à la documentation qui sert de base à ses travaux et participe aux réunions. La dixième session du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer sera cruciale pour son avenir, car elle sera essentiellement axée sur la question de la mise en œuvre des conclusions du Processus consultatif, et notamment un examen de ses réalisations et des lacunes de ses neuf premières réunions.

23. Les débats et négociations qui ont lieu dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies tiennent compte des questions examinées lors des sessions du Comité des pêches de la FAO. Leurs résultats sont insérés dans deux importantes résolutions, adoptées chaque année, la première sur les "océans et le droit de la mer" et la seconde sur la pêche durable. La résolution relative à la pêche durable est tout à fait exhaustive et englobe l'ensemble des questions et problèmes liés à la pêche durable qui sont pertinents au moment de son adoption, et contient

toujours de multiples mentions à la FAO et au Comité des pêches, souvent accompagnées de demandes expresses d'action. Le Département des pêches et de l'aquaculture est particulièrement attentif au processus de ses négociations et présente les informations ou observations nécessaires selon les besoins.

24. La deuxième catégorie d'enceintes comprend celles qui s'occupent d'aspects spécifiques du secteur des pêches et de l'aquaculture:

- a) La coopération entre la FAO et l'Organisation maritime internationale (OMI) avec, par exemple, les travaux importants élaborés au sujet de la sécurité des petits navires de pêche. Ces efforts, auxquels la FAO contribue activement, sont d'autant plus importants que les pêches sont considérées comme l'activité la plus dangereuse du monde, où l'on compte plus de 24 000 décès par an.
- b) La coopération entre la FAO et l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la question des conditions de travail dans le secteur de la pêche, et notamment la sécurité en mer et le travail des enfants dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.

25. Enfin, la troisième catégorie d'enceintes comprend celles qui s'occupent de questions plus vastes ayant une incidence sur le secteur des pêches et de l'aquaculture, notamment le débat en cours sur le changement climatique. Étant donné les impacts que le changement climatique peut avoir sur les ressources biologiques marines ainsi que sur les pêcheurs et leurs communautés, il est urgent d'entreprendre l'application de mesures d'adaptation afin d'accroître la capacité d'adaptation de ces communautés, ainsi que des mesures d'atténuation visant à réduire leur contribution à ce changement. À cet égard, la Déclaration de Manado, adoptée le 14 mai 2009 par la Conférence mondiale de l'Océan citait les rapports de la FAO qui identifiaient les principaux problèmes et conséquences du changement climatique pour les pêches. Elle a récemment été portée à l'attention des participants aux pourparlers de Bonn sur le changement climatique, tenus dans le cadre de la CCNUCC au début de juin 2009.

26. Enfin, en ce qui concerne les autres débats en cours dans les enceintes pertinentes, les négociations relatives aux subventions à la pêche au sein de l'OMC, ainsi que celles concernant la CITES (Convention de Washington), ont une incidence directe pour le secteur des pêches et de l'aquaculture et bénéficient d'apports et d'une coopération de la FAO.

IV. Agriculture, utilisation des terres et négociations relatives au changement climatique

1. L'agriculture est essentielle pour atteindre les objectifs afférents au changement climatique

27. D'une part, l'agriculture, y compris le changement en matière d'utilisation des terres, représente plus d'un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre. D'autre part, le potentiel d'atténuation du secteur est significatif, de nombreuses pratiques d'atténuation (par exemple, moins de labours grâce aux assolements, à l'agroforesterie, au compostage, au paillage, à l'adoption de cultures pérennes et à l'amélioration de systèmes de conduite améliorée de l'élevage) est générateur d'avantages multiples tels qu'une capacité d'adaptation accrue, une productivité et une production agricoles plus élevées. Celles-ci, à leur tour, peuvent sous-tendre l'adaptation, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et le développement durable.

28. L'agriculture joue un rôle de premier plan dans l'objectif ultime de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique: stabiliser les gaz à effet de serre de l'atmosphère à un niveau qui permette l'adaptation des écosystèmes, ne menace pas la production vivrière et permette le développement économique. En outre, aucun autre secteur n'est aussi sensible au climat que l'agriculture. Une adaptation très importante serait nécessaire pour permettre à l'agriculture de répondre aux besoins vivriers, de fibres et de carburant dans des conditions de variabilité climatique et de phénomènes extrêmes accrus. Une action précoce d'atténuation réduira la profondeur et l'ampleur des besoins d'adaptation à moyen et à long termes.

2. L'agriculture fait maintenant partie des négociations

29. L'agriculture et l'utilisation des terres ont été initialement en marge des négociations relatives aux moyens de réduire les impacts humains sur le changement climatique, une attention accrue étant portée à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts. Cela, en raison des complexités apparentes du secteur agricole, notamment les incertitudes en matière d'atténuation (fuites et permanence), des défis et des coûts de la quantification, de la communication et de la vérification des réductions des émissions, de la mise en place de programmes de paiement et de l'exclusion du piégeage du carbone dans les sols dans le mécanisme pour un développement propre.

30. Plus récemment, l'agriculture a mobilisé une attention accrue dans le cadre des négociations, à la fois en soi et du fait de ses liens avec la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts. Certaines Parties reconnaissent la nécessité de passer à des approches plus exhaustives des utilisations des terres de façon à prendre en compte les synergies et les compromis en matière d'atténuation/adaptation.

3. Plaidoyer de la FAO en faveur de l'agriculture et de l'utilisation des terres dans le cadre des négociations

31. La FAO a présenté six exposés aux négociations, et notamment un exposé établi conjointement avec le FIDA. Elle a également organisé plusieurs événements parallèles et participé à ceux d'organisations partenaires, notamment la Banque mondiale, le Terrestrial Carbon Group, la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le Programme alimentaire mondial. La FAO et le GIEC étaient les deux seules instances du système des Nations Unies invitées à faire des exposés aux Parties à l'atelier sur l'agriculture tenu pendant la session en avril 2009. Un dossier relatif aux politiques destiné aux Parties a été préparé pour la session de négociations qui s'est récemment achevée à Bonn et qui a eu lieu du 1^{er} au 12 juin 2009. Ces activités de plaidoyer, souvent en partenariat avec d'autres, aident à placer l'agriculture et l'utilisation des terres dans un cadre de résultats convenu qui sera décidé à Copenhague en décembre 2009 et de sa mise en œuvre ultérieure.

4. L'après Copenhague

32. Les pratiques agricoles durables qui permettent l'atténuation et l'adaptation, ainsi que le développement et la sécurité alimentaire, peuvent faciliter la mise à profit d'avantages multiples correspondant aux défis multiples qui sont relevés. C'est pourquoi elles méritent d'être placées parmi les questions prioritaires dans le cadre des stratégies, des mécanismes de financement et des programmes de mise en œuvre dans le domaine du changement climatique. La FAO est dans une position privilégiée pour s'employer, avec ses États Membres et ses partenaires, à appuyer les efforts internationaux et nationaux de mise en œuvre à cet effet.

V. Réforme de l'ONU - gouvernance, financement, stratégie concernant l'égalité hommes-femmes et Unis dans l'action: Perspectives et défis

33. **Processus intergouvernemental à New York:** Des consultations informelles relatives à la cohérence à l'échelle du système sont en cours à l'Assemblée générale des Nations Unies. Elles sont co-présidées par la Namibie et l'Espagne et portent sur la fragmentation de l'assistance des Nations Unies à l'échelle des pays et améliorent la prévisibilité des financements. Actuellement, les débats portent sur trois questions essentielles:

- **1) La gouvernance:** Proposition du Secrétariat de l'ONU visant à **renforcer le rôle du Conseil économique et social** dans la coordination des priorités de développement du système des Nations Unies; **redynamisation du rôle de coordination du Segment des activités opérationnelles** par fusion de celui-ci avec le segment de la coordination; **Création d'un groupe consultatif** composé des points focaux nationaux des États membres du Conseil économique et social et **Responsabilité des activités opérationnelles des Nations Unies** en faveur du développement à l'échelle des pays.

- **2) Financement:** Améliorer la prévisibilité des financements; appuyer la mise en place de fonds communs pour les pays afin de combler les déficits de financement des programmes communs relatifs aux pays; réformer les cadres de planification stratégique pluriannuels.
- **3) Stratégie concernant l'égalité hommes-femmes:** Trois mécanismes pour un nouvel organe de l'ONU axé sur les questions de parité hommes-femmes 1) Nouveau département, 2) Fonds ou Programme, ou 3) Composite.
- **Une évaluation indépendante des huit programmes pilotes nationaux de “Unis dans l'action” sera menée par l'Assemblée générale avec l'appui demandé par le Secrétariat de l'ONU.** De nombreux membres estiment que le modèle “Unis dans l'action” ne devrait pas être repris avant d'avoir été intégralement évalué.

34. Coopération interinstitutions et réforme

- À l'échelle mondiale – le **Groupe des Nations Unies pour le développement** est devenu en 2008 un troisième pilier du Conseil des chefs de Secrétariat (CCS), qui est composé des chefs de Secrétariat des Nations Unies, traduisant une plus grande parité de la participation des institutions spécialisées. La FAO est la première institution spécialisée à être Vice-Présidente du GNUD. Le **Groupe consultatif du GNUD** se réunit régulièrement, aidant le Président au contrôle et à l'amélioration de la cohérence des Nations Unies pour des questions clés relatives aux activités opérationnelles des Nations Unies dans les pays. À l'échelle régionale, la FAO participe à titre pilote aux équipes de directeurs régionaux.

35. Évolution sur le terrain

- **“Unis dans l'action”** est le principal exercice opérationnel de mise en œuvre de la réforme des Nations Unies. Le bilan 2008 met en évidence les progrès faits ainsi que les principaux défis.
- **Les principales réalisations sont notamment les suivantes:** Direction et prise en main nationales; amélioration de la transparence du système des Nations Unies; amélioration du rôle des organismes non résidents; amélioration de la connaissance et de l'harmonisation des modèles d'activité et mandats; participation accrue des ministères responsables; accès aux mécanismes mondiaux de financement.
- **Principaux défis:** prévisibilité des financements; coûts d'opération initiaux; fardeau de l'établissement des rapports; mise en œuvre du “pare-feu fonctionnel” au PNUD du système du coordonnateur résident, étant donné qu'il s'agit d'un organisme non résident.
- **En 2009-2011, l'accent sera mis sur 90 pays supplémentaires** auxquels est offerte la possibilité de travailler avec un système aligné des Nations Unies, conformément à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies au moment de la préparation de nouveaux programmes des Nations Unies.
- **Possibilités pour la FAO,** découlant de sa participation à la réforme de l'ONU et aux mécanismes interinstitutions, qui sont également importantes dans les propres réformes de la FAO. **Par exemple,** le fait que l'on mette davantage l'accent dans le système des Nations Unies sur l'assistance aux politiques et le renforcement des capacités, qui sont déjà au centre du mandat et des travaux de la FAO et une sensibilité croissante à l'importance qu'il y a à insérer les compétences des institutions spécialisées dans les travaux coordonnés du système des Nations Unies sur le terrain.

VI. Collaboration de la FAO avec l'Union africaine et avec le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

36. La collaboration de la FAO avec l'Union africaine et le NEPAD a principalement concerné les domaines suivants:

37. **La formulation et la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD:** à la toute première réunion du Comité des chefs

d'État ou de gouvernement pour la mise en œuvre du NEPAD à Abuja (Nigéria, octobre 2001), la FAO a offert d'aider à la formulation du Programme agricole du NEPAD. Un premier projet a été examiné par les ministres africains de l'agriculture (ainsi que par des membres du Comité directeur du NEPAD) lors d'une réunion en marge du "Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après*" tenu à Rome en juin 2002. Une série de consultations organisées conjointement avec le Secrétariat du NEPAD, les communautés économiques régionales africaines et d'autres partenaires importants ont ensuite été entreprises pour i) mobiliser fortement un appui politique et financier; et ii) identifier des projets-phares pour une action initiale. Le programme, qui porte maintenant le titre de Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), a été officiellement adopté en juillet 2003 par les chefs d'État et de gouvernement africains en tant que cadre pour renforcer le développement agricole et la sécurité alimentaire en Afrique.

38. Depuis 2002, la FAO fournit constamment un appui technique à l'élaboration de plans de mise en œuvre et aux opérations connexes d'investissement pour les piliers du PDDAA ainsi que pour renforcer la capacité de l'Unité de l'agriculture du NEPAD grâce au détachement d'experts confirmés. Actuellement, la FAO a deux experts affectés au Secrétariat du NEPAD à Pretoria.

39. **Ciblage direct de l'appui à l'Union africaine:** en dehors du processus du NEPAD, la FAO demeure un partenaire technique de premier plan de l'Union africaine, aidant le Département de l'économie rurale et de l'agriculture à concevoir (2005), et à revoir actuellement, son Plan d'action stratégique. La FAO a aussi régulièrement fourni un appui technique à l'organisation de réunions de haut niveau et de sommets qui avaient à leur ordre du jour la sécurité alimentaire et le développement agricole. La FAO a rédigé le document technique de base pour le Sommet de l'Union africaine qui se tiendra à Syrte (Libye) en juillet 2009.

40. **L'appui de la FAO à l'Union africaine et au NEPAD dans le contexte du mécanisme de coordination régionale des Nations Unies:** la FAO convoque la Section des Nations Unies sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural qui vise à coordonner l'appui des Nations Unies à l'ordre du jour consacré à l'agriculture de l'Union africaine et du NEPAD.

41. **La collaboration de la FAO avec le NEPAD dans le cadre de la crise alimentaire mondiale:** en réponse à la crise alimentaire mondiale, la FAO, en collaboration avec d'autres institutions, a coopéré avec le NEPAD pour des missions d'évaluation interinstitutions, pendant lesquelles la FAO a aidé à organiser un atelier du NEPAD sur la crise. En outre, en ce qui concerne le Cadre global d'action (CGA), élaboré sous les auspices de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, la FAO et le Secrétariat de l'Équipe mondiale utilisent le PDDAA en tant que cadre opérationnel pour l'Afrique.

42. **Plaidoyer et mobilisation des ressources:** la FAO s'est activée pour obtenir une mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre du PDDAA en faisant intervenir les institutions financières régionales et internationales, ainsi que les donateurs bilatéraux et multilatéraux.